



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 7 juillet 2016

52/16

Date d'affichage : 12 juillet 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.
Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS,
Mme Elysabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de
PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre
HENRY

ABSENT EXCUSE : M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : **Zone d'activités Chavannerie II – cession d'un ensemble foncier à Monsieur Meusy Pascal**

Meusy Pascal, promoteur immobilier, souhaite créer un parc d'hivernage pour camping-cars, bateaux, caravanes et véhicules de collection. Dans ce parc sont prévus 171 boxes de 36m², des bureaux techniques et administratifs, un local technique, une aire de jeux, une borne de recharge pour véhicule électrique, une station de vidange pour eau vanne et eau usée, une station de remplissage et une station de lavage privée. Ce projet nécessite à minima 18 000 m² de foncier.

Pour réaliser ce projet, Monsieur Meusy a fait une offre d'achat à la Communauté de Communes pour les lots 2 à 5 du parti d'aménager de la zone chavannerie II, commune de La Ferté Saint Aubin. Il demande de plus une parcelle de 1 000 à 2 000 m² prise sur le lot 6 de cette même zone.

Le service de France Domaine s'est prononcé le 20 juin 2016 et confirme que l'offre de prix proposée sur la base de 15 € le m² peut être acceptée concernant tant les 18 000 m² que les 2 000 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VEND à Monsieur Pascal Meusy, les parcelles de terrain cadastrées AV 70 et AV 83 p correspondant aux lots 2, 3, 4, 5 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II pour un ensemble foncier de 18 000 m² au prix de 15 € le m² soit une vente de 270 000 € HT, conformément à l'avis France domaines du 20 juin 2016.

VEND à Monsieur Pascal Meusy, 1 000 à 2 000 m² issus de la parcelle de terrain cadastrée AV 83 p correspondant à une partie du lot 6 du parti d'aménager de la zone Chavannerie II au prix de 15 € le m², sous la condition que Sologne Biogaz renonce à cette parcelle et consente à cette cession.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir

AUTORISE Monsieur Pascal Meusy à construire sur bien d'autrui et donc à effectuer les démarches administratives concernant la construction sur cette parcelle.

CONFIE la rédaction de l'acte à l'étude notariale de la Communauté de Communes, les frais étant supportés par l'acquéreur

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 19 juillet 2016

